



**Conférence
des Nations Unies
sur le commerce
et le développement**

Distr.
GENERALE

TD/B/43/6
15 août 1996

FRANCAIS
Original : ANGLAIS

CONSEIL DU COMMERCE ET DU DEVELOPPEMENT
Quarante-troisième session
Genève, 7 octobre 1996
Point 5 de l'ordre du jour provisoire

CONTRIBUTION DE LA CNUCED A LA MISE EN OEUVRE DU NOUVEAU PROGRAMME
DES NATIONS UNIES POUR LE DEVELOPPEMENT DE L'AFRIQUE DANS
LES ANNEES 90, AINSI QU'A L'INITIATIVE SPECIALE
DU SYSTEME DES NATIONS UNIES POUR L'AFRIQUE

Rapport intérimaire du Secrétaire général de la CNUCED

TABLE DES MATIERES

	<u>Paragraphe</u> s
INTRODUCTION	1 - 6
I. ACTIVITES DE RECHERCHE ET D'ANALYSE EN MATIERE DE POLITIQUE GENERALE DE LA CNUCED AYANT TRAIT AU NOUVEAU PROGRAMME DES NATIONS UNIES POUR LE DEVELOPPEMENT DE L'AFRIQUE	7 - 27
1. Dette publique	7 - 9
2. Investissements étrangers	10 - 12
3. Produits de base	13 - 17
4. Coopération économique entre pays en développement	18 - 23
5. Pays les moins avancés	24 - 26
6. Pays en développement sans littoral	27
II. ACTIVITES DE COOPERATION TECHNIQUE DE LA CNUCED EN AFRIQUE	28 - 83
1. <u>Commerce</u>	
i) CCI/CNUCED/OMC : Programme intégré d'assistance technique dans un certain nombre de pays moins avancés et d'autres pays d'Afrique	28 - 36
ii) Commerce et environnement	37 - 39
iii) Pratiques commerciales restrictives et droit de la concurrence	40 - 41
iv) Système généralisé de préférences	42
v) Développement des services (CAPAS)	43 - 45
2. <u>Dette</u>	46 - 55
i) Négociations relatives à la dette	46 - 48
ii) Gestion de la dette	49 - 54
iii) Activités futures relatives à la dette	55
3. <u>Produits de base</u>	56 - 60
i) Ressources naturelles et développement durable	56 - 57
ii) Transformation des produits de base	58
iii) Commercialisation des produits de base et gestion des risques	59 - 60
4. <u>Investissement, science et technologie</u>	61 - 69
i) Privatisation	61 - 62
ii) Services consultatifs pour l'investissement et la technologie	63 - 66
iii) Création de capacités	67
iv) Evaluation des technologies de pointe	68 - 69

TABLE DES MATIERES (suite)

	<u>Paragraphe</u> s
5. <u>Transports maritimes, ports et transport multimodal</u>	70 - 77
i) Législation maritime	70
ii) Gestion et développement des ports	71 - 73
iii) Formation à la gestion maritime	74

iv)	Modules RoadTracker et Lake/RiverTracker	75 - 77
6.	<u>Assurance</u>	78
7.	<u>Coopération économique entre pays en développement</u> . . .	79 - 81
8.	<u>Pays les moins avancés</u>	82
9.	<u>Pays en développement sans littoral</u>	83

INTRODUCTION

1. Au paragraphe 87 iii) du texte intitulé "Un partenariat pour la croissance et le développement" (TD/377) qu'elle a adopté à sa neuvième session, la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement a invité la CNUCED à renforcer sa contribution au Groupe spécial interinstitutions pour l'Afrique, en coopération avec les autres organisations compétentes, en vue d'une application effective du nouveau Programme des Nations Unies pour le développement de l'Afrique dans les années 90. Par ailleurs, au paragraphe 107 c) du même document, elle a prié le Conseil du commerce et du développement d'étudier, à ses sessions annuelles, les progrès de l'application de ce programme. A sa quarante-troisième session, le Conseil aura pour la première fois l'occasion, depuis la neuvième session de la Conférence, de procéder à une telle étude au titre du point 5 de l'ordre du jour et d'examiner s'il est nécessaire de réorienter la contribution de la CNUCED à la mise en oeuvre du nouveau Programme.

2. Pour l'examen de ce point, le Conseil sera saisi du présent rapport intérimaire portant sur les activités que le secrétariat de la CNUCED mène en faveur de l'Afrique (étude et analyse des orientations et coopération technique) dans le cadre des efforts internationaux déployés pour aider les pays africains à arrêter et inverser le déclin de leur économie.

3. A ce propos, il convient de noter que l'Assemblée générale procèdera à l'examen à mi-parcours du nouveau Programme à sa cinquante et unième session. La mise en oeuvre de ce programme, adopté en 1991, a déjà donné un certain nombre de résultats qui ont contribué à modifier radicalement le paysage politique africain et à créer un climat plus favorable à la coopération internationale pour le développement. Si les pays africains à avoir réalisé des progrès sensibles dans certains domaines clés étaient plus nombreux en 1995 qu'en 1991, la situation générale reste marquée par des incertitudes. Sur un certain nombre de questions cruciales, il faudra redoubler d'efforts pendant la seconde moitié des années 90 et au-delà, en particulier dans le nouveau contexte commercial issu du Cycle d'Uruguay. En effet, il ressort de diverses analyses de la situation socio-économique des pays africains que, malgré la mise en oeuvre depuis plusieurs années de programmes d'ajustement structurel, la région ne montre toujours pas de signes tangibles d'une forte reprise de l'activité ou d'une croissance soutenue¹. Sa part de la production et du commerce mondiaux continue de diminuer, tandis qu'elle représente un pourcentage croissant de la population mondiale. Outre les effets néfastes de l'instabilité politique, des conflits ethniques et des aléas climatiques, la situation économique de maints pays de la région reste marquée par une faible productivité, des difficultés de gestion, l'échec des efforts de diversification d'une production et d'exportations limitées, ainsi qu'une forte vulnérabilité vis-à-vis du climat économique extérieur.

4. Au titre du point 5 de l'ordre du jour, le Conseil examinera également l'Initiative spéciale du système des Nations Unies pour l'Afrique que le Secrétaire général de l'ONU a lancée en mars 1996 et qui vise à renforcer la mise en oeuvre du nouveau Programme des Nations Unies pour le développement de l'Afrique par des mesures concrètes tendant à optimiser l'appui que le système des Nations Unies apporte au développement de l'Afrique et à conférer un rang de priorité plus élevé à l'Afrique parmi les préoccupations de la communauté internationale. Il s'agit de se concentrer sur quelques questions

¹ Voir, par exemple, L'ajustement en Afrique : réformes, résultats et chemin à parcourir, Banque mondiale, 1993; 1994 Annual Report, The Global Coalition for Africa, Washington, 1995; Rapport sur le commerce et le développement, 1995, Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED).

éminemment prioritaires et de faire le maximum pour mobiliser et coordonner les efforts que les Gouvernements africains et les partenaires de développement de l'Afrique déploient pour atteindre les objectifs convenus. L'Initiative est dotée d'un comité directeur présidé par l'Administrateur du PNUD et le Secrétaire exécutif de la Commission économique pour l'Afrique.

5. Les principaux volets sur lesquels l'Initiative porte sont : l'eau (sous la présidence du PNUD), la sécurité alimentaire (FAO), la conduite des affaires publiques (PNUD), le développement social et humain (UNESCO) et la mobilisation des ressources (Banque mondiale). La CNUCED sera l'organisme chef de file en ce qui concerne le volet "possibilités d'accès aux marchés". Les organismes chefs de file sont chargés de définir des objectifs quantifiables pour chaque volet de l'Initiative spéciale, ainsi que des indicateurs permettant de mesurer les progrès accomplis. La CNUCED exercera à cet égard ses fonctions en consultation avec d'autres organismes compétents, à savoir le PNUD, l'OMC, l'ONUDI, la FAO, la Banque mondiale, la BAD, le CCI, l'UNESCO et le FMI. Outre qu'elle consultera ces différents organismes sur les mesures pratiques à prendre à l'appui de l'Initiative, elle veillera à établir une coordination étroite entre le volet relatif au commerce et le Programme conjoint CCI/CNUCED/OMC présenté dans les paragraphes 28 à 35 plus loin. Par ailleurs, elle réalisera des activités de coopération dans plusieurs autres domaines prioritaires de l'Initiative, à savoir les technologies de l'information, la coopération Sud-Sud, la réduction de la pauvreté et l'allègement de la dette.

6. Un rapport intérimaire sur la contribution de la CNUCED à l'Initiative spéciale sera présenté oralement au Conseil.

I. ACTIVITES DE RECHERCHE ET D'ANALYSE EN MATIERE DE POLITIQUE GENERALE DE LA CNUCED AYANT TRAIT AU NOUVEAU PROGRAMME DES NATIONS UNIES POUR LE DEVELOPPEMENT DE L'AFRIQUE

1. Dettes publiques

7. Les problèmes d'endettement des pays en développement, y compris des pays africains, ont été traités dans le Rapport sur le commerce et le développement en 1995 et 1996 ². L'adoption, en décembre 1994, des "conditions de Naples" par le Club de Paris a constitué un progrès important dans l'évolution de la stratégie mise en oeuvre pour régler le problème de la dette. Ces conditions ont permis de réduire plus fortement - jusqu'à 67 % - le service ou l'encours de la dette bilatérale publique des pays à faible revenu. La réduction de l'encours de la dette, l'une des principales innovations des conditions de Naples, visait à faire sortir les débiteurs du cycle des rééchelonnements. Au 30 juin 1996, 19 pays, dont 12 pays africains, avaient rééchelonné leur dette publique conformément aux conditions de Naples ³. La plupart des pays africains ont bénéficié d'une réduction de 67 % de leur dette, à l'exception de la Guinée et du Cameroun pour lesquels la réduction a été de 50 %. Trois pays - Ouganda, Mali et Burkina Faso - se sont vu accorder une réduction de l'encours de leur dette. Toutefois, il ressort d'études réalisées sur les effets des conditions de Naples que, même si celles-ci étaient appliquées intégralement, l'endettement d'un nombre important de pays resterait insupportable, essentiellement en raison du poids de leur dette multilatérale et de leur dette bilatérale hors Club de Paris. Concernant cette dernière, la recherche d'une solution apparaît excessivement lente et manque de cohérence.

8. L'attention de la communauté internationale s'est fixée récemment sur les problèmes d'endettement des pays pauvres fortement endettés. Sur les 41 pays classés dans cette catégorie par le FMI et la Banque mondiale, 33 sont des pays africains. Les graves difficultés que tous ces pays continuent d'éprouver pour assurer le service de leur dette et la prise de conscience du sérieux obstacle que constitue le surendettement pour la croissance et le développement ont fait passer la question de la dette multilatérale au premier plan des préoccupations. Les engagements de ces pays envers les institutions financières multilatérales représentent une part importante et croissante de l'encours total de leur dette et une part plus grande encore du service total de leur dette. Ces institutions ont pris des mesures pour alléger le fardeau de la dette des pays pauvres, mais la portée de ces mesures n'a pas été suffisante au regard de la gravité du problème; de plus en plus de voix s'élèvent pour réclamer des mesures plus énergiques.

9. Il ne fait plus de doute que des mesures plus audacieuses allant au-delà des mécanismes existants doivent être prises si l'on veut résoudre les problèmes d'endettement des pays pauvres fortement endettés. La stratégie actuelle n'a manifestement pas produit les résultats espérés. Pour être efficace, toute stratégie doit être coordonnée et globale, porter sur tous les éléments de la dette et associer tous les créanciers dans une répartition équitable des efforts. Le cadre d'action qui a ainsi été récemment proposé par le FMI et la Banque mondiale représente une reconnaissance officielle de la nécessité d'adopter une stratégie globale et témoigne de la détermination de ces deux institutions d'alléger le fardeau de la dette multilatérale. Il est ainsi permis aux pays africains lourdement endettés et aux autres pays pauvres

² Voir CNUCED, Rapport sur le commerce et le développement, 1995 et 1996.

³ Ces 12 pays africains sont : le Burkina Faso, le Cameroun, la Guinée, la Guinée-Bissau, le Mali, la Mauritanie, l'Ouganda, le Sénégal, la Sierra Leone, le Tchad, le Togo et la Zambie.

pouvant justifier de réformes économiques et de mesures d'ajustement structurel d'espérer revenir à un niveau d'endettement supportable. Le cadre d'action proposé, qui a été entériné à la fois par le Comité du développement et le Comité intérimaire à leurs réunions du printemps 1996, et par le Groupe des sept grands pays industrialisés au Sommet de Lyon, constitue une initiative bienvenue, fondée sur des principes rationnels. Toutefois, une solution durable et rapide du problème exigera peut-être quelque souplesse dans l'application de certains critères de sélection des pays et du calendrier des mesures multilatérales supplémentaires à prendre. Les différends quant aux contributions de divers créanciers doivent également être aplanis, dans le souci d'aboutir à un accord équitable acceptable par tous. Le financement de ces contributions devrait être assuré par des ressources additionnelles, afin d'éviter que l'allégement de la dette ne soit financé au détriment du développement. Parmi les mesures proposées, qui consisteraient à utiliser des ressources additionnelles provenant des institutions financières multilatérales sans risquer de compromettre l'intégrité financière de celles-ci, on peut citer la vente d'une partie des réserves d'or du FMI et l'utilisation d'une partie des réserves de la Banque mondiale. Les problèmes que certaines institutions financières internationales rencontreraient pour apporter les contributions attendues doivent également être examinés. La gravité de la situation d'un certain nombre de pays pauvres fortement endettés exige que toutes les parties concernées redoublent d'efforts. Il est urgent d'élaborer un plan d'action réaliste qui pourrait être adopté à la réunion annuelle du FMI et à celle de la Banque mondiale, en octobre 1996.

2. Investissements étrangers

10. En 1995, le secrétariat de la CNUCED a réalisé une étude consacrée aux investissements étrangers directs en Afrique (UNCTAD/DTCI/19). Il y analyse l'évolution de ces investissements et les perspectives que les pays africains offrent aux investisseurs étrangers, ainsi que les incidences sur les politiques des pouvoirs publics dans chaque pays africain. La version française de cette étude doit paraître en 1996. La publication World Investment Directory, Volume V: Africa a été achevée pendant la période considérée et doit également paraître en 1996. Elle donne, pour chacun des 53 pays examinés, des informations complètes sur le cadre juridique et le régime des investissements étrangers directs ainsi que des statistiques détaillées sur ce type d'investissement et sur les sociétés transnationales présentes dans chaque pays. Le World Investment Report, 1996 consacre une section à l'analyse de l'évolution récente des investissements étrangers directs en Afrique.

11. Parallèlement à la neuvième session de la Conférence, le secrétariat de la CNUCED a organisé, dans le cadre des efforts déployés pour favoriser l'accès des pays africains aux capitaux internationaux, un séminaire sur les perspectives qu'offre l'Afrique pour les investissements de capital-risque. Les débats ont montré qu'il était tout à fait possible d'attirer davantage de capitaux étrangers en Afrique par le biais de sociétés d'investissement ou de sociétés de capital-risque. Il fallait toutefois, selon les investisseurs, garantir des conditions de sécurité, de rentabilité et de liquidité suffisantes. De gros efforts doivent également être faits pour créer des infrastructures locales de marché de capitaux et les améliorer.

12. Parmi d'autres activités intéressant l'Afrique, la Conférence a notamment décidé qu'un séminaire pilote sur la mobilisation du secteur privé devrait être organisé, en 1997, en vue d'encourager l'investissement étranger dans les PMA.

3. Produits de base

13. Dans le cadre des travaux sur le développement tributaire des matières premières locales et la diversification, le secrétariat achève une étude sur les politiques d'exploitation des ressources et de diversification dans un

certain nombre de pays africains. Cette étude vise à établir une éventuelle corrélation entre le niveau de ressources naturelles et humaines et le degré de succès des politiques de diversification des exportations selon les pays en développement; elle vise également à définir le type de mesures à prendre pour renforcer les politiques concernant la technologie et l'éducation dans les pays en développement riches en ressources naturelles et pauvres en ressources humaines désireux de diversifier leurs exportations. On a en particulier comparé les niveaux de ces ressources entre les pays en développement d'Asie de l'Est et du Sud-Est et ceux d'Afrique afin d'évaluer dans quelle mesure les stratégies de diversification appliquées par les premiers pouvaient être copiées par les seconds. La principale conclusion de l'étude est que les gouvernements des pays riches en ressources naturelles ne devraient pas considérer celles-ci comme un obstacle à la diversification et au développement; ils devraient plutôt s'efforcer de mieux gérer leurs recettes d'exportation de matières premières et de prendre pied dans les secteurs de la transformation et de l'exportation, lorsque ce type d'activités peut avoir des débouchés et n'exige pas un trop fort coefficient de capital ou de main-d'oeuvre qualifiée, en renforçant leurs capacités de recherche et leur capital humain et en libéralisant leur régime commercial.

14. S'agissant du thème de la réduction de la dépendance excessive des pays en développement vis-à-vis des matières premières, un certain nombre d'études générales ont été entreprises et différentes monographies ont été établies - notamment sur trois pays africains : République-Unie de Tanzanie (UNCTAD/COM/48), Cameroun (UNCTAD/COM/51) et Sénégal (UNCTAD/COM/58) - afin d'analyser l'expérience des pays considérés en matière de diversification horizontale et verticale, en particulier de substitution éventuelle des cultures.

15. En ce qui concerne "l'amélioration de l'offre intérieure", un document conjoint CNUCED/OMC sur des questions relatives au développement des PMA - et donc de nombreux pays africains - a été présenté à la neuvième session de la Conférence. On y considère qu'il faut améliorer l'offre dans les PMA pour prévenir la marginalisation de ces pays dans une économie mondiale libéralisée, et accroître leur présence sur les marchés internationaux de biens et de services ainsi que leur accès aux investissements et au savoir-faire étrangers. Les PMA ont une économie caractérisée par diverses contraintes pesant sur l'offre ou de multiples faiblesses structurelles qui entravent l'expansion des secteurs de produits primaires traditionnels et de produits non traditionnels. L'accent a été mis sur l'importance de mécanismes d'investissement macro-économiques et sur les avantages pouvant être retirés d'activités d'assistance technique au niveau micro-économique.

16. Dans l'optique d'un développement durable, il est essentiel d'élaborer et de mettre en oeuvre des politiques environnementales et économiques allant notamment dans le sens d'une internalisation des coûts environnementaux, en particulier dans le secteur des produits de base, dont l'interaction avec l'environnement et les ressources naturelles est très forte. Deux réunions conjointes CNUCED/PNUE de groupes d'experts se sont tenues en 1995 à New York et à Genève sur ces questions. Les participants, dont plusieurs étaient africains, ont discuté des mesures à prendre pour concilier des objectifs multiples, du caractère contradictoire ou non des objectifs économiques, sociaux et environnementaux fixés, et de la meilleure manière de résoudre d'éventuelles contradictions. A la réunion tenue à Genève, trois monographies nationales sur ces questions ont également été examinées; deux d'entre elles portaient sur des pays africains, à savoir l'Egypte (UNCTAD/COM/Misc.96) et l'Afrique du Sud (UNCTAD/COM/Misc.87).

17. D'autres travaux ont été exécutés concernant la commercialisation des produits de base, la gestion des risques liés au prix de ces produits et leur financement en Afrique. Un rapport directif sur les possibilités pour les pays de mieux gérer les risques liés aux prix des produits de base a été rédigé, qui portait sur le secteur des minéraux et des combustibles en Afrique du Sud

(UNCTAD/COM/69). Un rapport consacré à la commercialisation des produits pétroliers et à la gestion des risques liés au prix de ces produits en Afrique sera très prochainement publié.

4. Coopération économique entre pays en développement

18. Les travaux de recherche et d'analyse des politiques menés par le secrétariat de la CNUCED dans le domaine de la coopération économique entre pays en développement (CEPD) sont, depuis 1990, axés sur l'évolution et les tendances de l'intégration économique sous-régionale et régionale, de la coopération monétaire et financière ainsi que de la coopération et du développement des entreprises et des technologies dans les pays en développement, en particulier dans le contexte de la libéralisation et de la mondialisation de l'économie internationale. Les résultats de travaux réalisés sur les pays en développement en général et sur l'Afrique en particulier figurent dans les rapports établis à l'intention de la Commission permanente de la coopération économique entre pays en développement : examen des principaux faits nouveaux dans le domaine de la coopération économique entre pays en développement (TD/B/CN.3/9); renforcement de l'intégration sous-régionale et régionale ainsi que de la coopération interrégionale, et promotion et expansion du commerce entre pays en développement (TD/B/CN.3/8); évaluation des principaux faits nouveaux survenus dans le domaine de la coopération économique entre pays en développement et des incidences des résultats du Cycle d'Uruguay (TD/B/CN.3/14); élargissement et intensification de la coopération entre pays en développement, et promotion de la coopération dans le secteur des entreprises des pays en développement (TD/B/CN.3/13); et nouvelles orientations possibles des travaux futurs de la CNUCED dans le domaine de la coopération économique entre pays en développement, en particulier concernant la satisfaction des besoins spéciaux des pays africains (TD/B/CN.3/15).

19. Des études techniques consacrées spécialement à l'Afrique ont également été réalisées, dont : "Intégration et coopération économiques régionales et sous-régionales entre pays en développement : adaptation aux réalités nouvelles - Le cas de l'Afrique" (UNCTAD/ECDC/228); "National implementation of subregional, regional and interregional decisions and programmes: a case study of Zimbabwe" (UNCTAD/ECDC/249); "Les zones franches industrielles d'exportation de l'Afrique subsaharienne, parties I et II" (UNCTAD/ECDC/225); "Répertoire des entreprises privées de commerce extérieur de l'Afrique subsaharienne" (UNCTAD/ECDC/212); "Entreprises multinationales de l'Afrique subsaharienne - Résumé analytique" (UNCTAD/ECDC/201); "Coopération institutionnelle entre accords de compensation et de paiements africains et latino-américains" (UNCTAD/ECDC/237). D'autres rapports techniques renferment des analyses sur la coopération entre pays africains : "Rapport sur des expériences nationales en matière de coopération économique entre pays en développement" (UNCTAD/ECDC/252), "Analyse comparative des programmes de libéralisation commerciale de groupements d'intégration" (UNCTAD/ECDC/251) et "State of South-South Cooperation: Statistical Pocket Book and Index of Cooperation Organizations" (UNCTAD/ECDC/253, Numéro de vente : E-95-II.D.18). Enfin, une publication à paraître - "Handbook of economic integration and cooperation groupings, volume I" (UNCTAD/ECDC/243) - présente les caractéristiques générales, l'histoire et les principales activités de coopération des plus importants groupements sous-régionaux et régionaux de coopération et d'intégration en Afrique ainsi que dans d'autres régions du monde en développement.

20. Les études réalisées par le secrétariat de la CNUCED montrent que les pays africains ont constitué un grand nombre de groupements d'intégration et de coopération économiques et ont pris de nouvelles mesures pour les consolider. De nouveaux organismes et programmes sous-régionaux et régionaux de marché commun ont été créés à la suite de l'adoption de nouveaux traités ou de la révision de traités en vigueur. On peut notamment citer la Communauté économique africaine, le Marché commun des Etats de l'Afrique de l'Est et de

l'Afrique australe, la Communauté de développement de l'Afrique australe, la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale, l'Union économique et monétaire ouest-africaine et le Traité révisé de la Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest.

21. Les principales conclusions des travaux d'analyse du secrétariat de la CNUCED sont que les organismes africains d'intégration doivent être renforcés afin de pouvoir assurer des processus d'intégration viables. A cette fin, ils devraient être dotés de la capacité juridique de prendre des décisions contraignantes ou directement applicables dans les Etats membres, dans le cadre d'une stratégie plus large visant à améliorer l'application des décisions et des programmes. Ils devraient également être dotés des ressources (humaines et financières) nécessaires pour exécuter leurs programmes de coopération avec les compétences techniques voulues. Ils pourraient notamment bénéficier de sources de financement autonomes afin de ne pas être tributaires des crédits budgétaires alloués par les Etats membres, sur le modèle de l'Union européenne, où la Commission est financée par les recettes provenant de droits d'importation. De plus, une rationalisation de grande envergure des nombreux organismes existants, à la composition et aux objectifs redondants, s'impose. A défaut, des mécanismes de coordination pourraient être mis en place afin de s'assurer que les programmes et les activités de chacune des institutions d'une sous-région sont bien complémentaires, et non pas antagoniques.

22. Par ailleurs, la convergence des marchés s'est faite essentiellement grâce à la libéralisation du commerce, dans un oubli relatif de la modernisation des capacités de production et de la nécessaire coopération monétaire et financière. Une question annexe concerne la nécessité d'indemniser les pays qui subissent des pertes de recettes fiscales en participant à un mécanisme sous-régional de libéralisation du commerce.

23. La mauvaise qualité des infrastructures et des réseaux régionaux est un obstacle particulièrement important à la coopération intra-africaine. Les infrastructures transcontinentales de transport routier, ferroviaire et aérien et de télécommunication restent rares et les réseaux sous-régionaux sont soit vétustes et usés, soit quasiment inexistantes. Une priorité constante est donc d'intensifier la coopération entre les pays en vue de mettre en place des réseaux de transport et de communication interrégionaux et intrarégionaux et de rénover, agrandir et interconnecter les réseaux existants. On pourrait ajouter que l'intégration sous-régionale est devenue un processus global, associant les gouvernements, certes, mais aussi les entreprises et d'autres acteurs du développement, et devant s'appuyer sur des programmes de coopération politique visant à favoriser de bonnes relations de voisinage, la paix et la stabilité aux niveaux sous-régional et régional. Au bout du compte, la coopération et l'intégration sous-régionales et régionales constituent l'un des pivots du développement et de la transformation économique des pays africains, de leur intégration sociale, culturelle et économique et du renforcement de leur participation à l'économie mondiale.

5. Pays les moins avancés

24. Trente-trois pays africains sont classés dans la catégorie des pays les moins avancés (PMA), qui comprend actuellement 48 pays. Nombre de priorités définies et de recommandations formulées dans le Programme d'action pour les années 90 en faveur des PMA correspondent à celles qui figurent dans le nouveau Programme d'action pour le développement de l'Afrique et concourent à l'application de celui-ci. En septembre et octobre 1995, une réunion intergouvernementale de haut niveau a procédé à un examen global à mi-parcours de la mise en oeuvre du Programme d'action en faveur des PMA, et un certain nombre de recommandations portant sur des questions cruciales pour les PMA africains - réforme des politiques économiques, commerce extérieur et investissements, financement et dette extérieurs, etc. - y ont été adoptées.

25. Dans ses rapports, le secrétariat de la CNUCED a continué de se pencher sur les problèmes socio-économiques des 33 PMA africains. Dans les rapports de 1995 et 1996 sur Les pays les moins avancés, il a étudié un certain nombre de questions liées au nouveau Programme d'action et présentant un intérêt pour l'Initiative spéciale en faveur de l'Afrique. Il s'agit notamment des efforts déployés à l'échelon national dans des domaines tels que : la réforme des politiques dans les PMA, notamment la réforme du secteur financier; l'évaluation de la sécurité alimentaire et les domaines d'action prioritaires dans l'agriculture; les facteurs influant sur le fonctionnement du secteur manufacturier et des infrastructures; la diversification des échanges des PMA et le contexte international (résultats du Cycle d'Uruguay, système généralisé de préférences, incidences de la dévaluation du franc CFA sur les PMA, conséquences de la mondialisation et de la libéralisation, accords commerciaux régionaux, transferts de ressources extérieures, y compris les courants d'investissements privés, et allègement de la dette).

26. A l'avenir, l'objectif sera d'éviter une aggravation de la marginalisation des PMA en ce qui concerne le commerce mondial, l'investissement, les marchés des produits de base et les marchés financiers, et d'aider ces pays à s'intégrer dans l'économie mondiale et à y jouer un rôle accru. Dans le cadre de l'Initiative spéciale en faveur de l'Afrique, les activités porteront sur les aspects suivants : appui extérieur à la transition économique des pays africains; mobilisation des ressources locales : épargne et investissement intérieurs; réduction de la pauvreté par la promotion du secteur informel et d'activités créatrices d'emploi; sécurité alimentaire, l'accent étant mis sur les femmes; développement des petites et moyennes entreprises.

6. Pays en développement sans littoral

27. L'assistance pour une plus grande efficacité du transport en transit en Afrique continue d'occuper une place prépondérante dans le programme de travail de la CNUCED. Quinze des 29 pays en développement sans littoral sont situés en Afrique. Il importe de noter que 13 de ces pays sont également des PMA, si bien que les difficultés du transport en transit, qui se traduisent par des coûts de transport élevés, sont un obstacle supplémentaire au développement économique général de ces pays, en particulier de leur commerce extérieur. Les activités de la CNUCED en faveur des pays en développement sans littoral restent axées sur l'analyse de l'évolution des besoins et des problèmes particuliers de ces pays. Par ailleurs, la CNUCED étudie et suit la mise en oeuvre des mesures adoptées dans des instances internationales qui visent à renforcer les mécanismes de coopération entre les pays en développement sans littoral et les pays de transit voisins, et qui consistent notamment à améliorer les infrastructures matérielles de transport en transit, à éliminer les obstacles autres que matériels au trafic de transit, à renforcer les institutions et à accroître les compétences nécessaires à l'efficacité des opérations.

II. ACTIVITES DE COOPERATION TECHNIQUE DE LA CNUCED EN AFRIQUE ⁴

1. Commerce

i) CCI/CNUCED/OMC : Programme intégré d'assistance technique dans un certain nombre de pays moins avancés et d'autres pays d'Afrique

a) Objectifs

28. Les pays d'Afrique - en particulier ceux qui figurent parmi les moins avancés - ont besoin de recevoir, de toute urgence, une coopération technique qui les aide à s'intégrer à l'économie mondiale et à faire face aux conséquences des Accords du Cycle d'Uruguay et du nouveau système d'échanges multilatéraux. En réponse à ce besoin, une assistance technique fournie à ces pays de façon plus intégrée par le CCI, la CNUCED et l'OMC s'impose. La mise en oeuvre en sera grandement facilitée si les acteurs s'efforcent à la coopération et à la complémentarité avec les autres organisations internationales, en particulier la Banque mondiale et le PNUD.

29. Initialement, le programme intégré sera entrepris dans huit pays d'Afrique, quatre figurant parmi les pays les moins avancés, à savoir le Bénin, le Burkina Faso, l'Ouganda et la République-Unie de Tanzanie, et quatre autres. L'objectif est d'améliorer les perspectives de développement et la compétitivité des pays d'Afrique par une plus forte participation au commerce international. A l'heure où nous achevons le présent rapport, des visites initiales et certaines activités de formation ont déjà été menées à bien dans sept des huit pays. Un complément d'information concernant l'avancement du programme sera donné au Conseil pendant sa session.

30. Le programme intégré d'assistance technique est un ensemble global, comprenant la mise en valeur des ressources humaines et la création de capacités institutionnelles, par le moyen de cours de formation, de séminaires ou d'ateliers ainsi que par des analyses de produits et de marchés, qui visent, d'une part, à mieux faire comprendre les règles de l'OMC, de manière à en faciliter l'application et, d'autre part, à identifier les difficultés et les possibilités liées aux produits et aux marchés, ainsi que les entraves tenant aux politiques suivies, notamment dans des secteurs présentant un intérêt particulier pour ces pays, à partir de l'identification et de l'évaluation de leurs besoins spécifiques.

31. Parallèlement à ce programme, d'autres activités de coopération technique de l'OMC, du CCI et de la CNUCED continueront d'être à la disposition de ces pays. On cherchera à instaurer une coopération et une coordination plus poussées, afin d'éviter le chevauchement des efforts et de multiplier les complémentarités, aussi bien entre les activités des trois institutions qu'à l'intérieur du programme décrit ici, articulé autour d'une même idée directrice d'ensemble.

b) Formation et mise en valeur des ressources humaines

32. Au premier stade du programme intégré, on s'attachera en priorité à la mise en valeur des ressources humaines et à la création et au renforcement d'institutions, compte tenu tout particulièrement des Accords du Cycle d'Uruguay. Au deuxième stade, l'essentiel des efforts portera sur les mesures de politique générale et autres mesures d'appui nécessaires pour renforcer les capacités d'offre à l'exportation des pays bénéficiaires, compte tenu tout particulièrement des difficultés et des nouvelles possibilités de marché créées par le Cycle d'Uruguay.

⁴ Pour plus d'informations concernant les activités de coopération technique de la CNUCED, voir le document TD/B/43/7.

33. La formation sur place comprendra les éléments suivants : i) séminaire national/sous-régional destiné aux secteurs public et privé (une à deux semaines); ii) encouragement du commerce : possibilités et politiques générales nécessaires (une semaine); iii) formation des experts : phase préparatoire (une semaine). Une formation approfondie sera organisée à l'intention de ceux qui, de par leur profession, sont chargés d'appliquer les Accords ou en ont déjà une bonne connaissance (par exemple, ceux qui assurent la formation aux activités commerciales internationales, les membres des professions juridiques, consultants, représentants d'associations patronales, techniciens de haut niveau, etc.); les sessions porteront sur les répercussions prévisibles des Accords du Cycle d'Uruguay et du cadre multilatéral des échanges. Des documents d'appui, comme le TRAINFORTRADE de la CNUCED - en particulier le dossier traitant de la diplomatie commerciale - seront également présentés et mis à la disposition des participants.

c) Renforcement des capacités d'offre à l'exportation

34. Dans ce domaine, les activités comporteront : a) la création de capacités institutionnelles influant directement sur le dynamisme commercial; b) l'intégration entre l'élaboration des politiques commerciales et l'application de ces politiques, partie intégrante de l'élaboration de politiques macro-économiques; c) l'identification des goulets d'étranglement : administratifs, ou tenant à la réglementation ou à l'infrastructure; d) l'appui à la mise en place de secteurs de services efficaces et compétitifs, liant les objectifs de libéralisation dans le contexte de l'AGCS à l'amélioration de la compétitivité dans la production de biens et de services; e) des mesures visant à promouvoir l'efficacité des activités commerciales, notamment les services d'appui au commerce, le développement des transports et des infrastructures; f) l'apport continu d'informations aux milieux d'affaires et aux secteurs publics des pays participants, les tenant au courant des possibilités et des difficultés liées à une intégration plus poussée avec le système des échanges internationaux; g) l'appui à la diversification des produits et des marchés d'exportation, notamment l'utilisation du SGP; h) le renforcement de la capacité de négociation des pays africains (il s'agit, notamment, d'aider les pays participants à défendre leurs intérêts commerciaux dans les négociations commerciales internationales); et i) la mise en valeur des ressources humaines dans chacun des domaines énumérés ci-dessus. Un rapport de situation sera établi tous les six mois.

d) Ressources

35. L'exécution de ce programme sera fondée non seulement sur l'intégration au niveau fonctionnel, décrite ci-dessus, des actions des trois organisations, mais aussi sur la mise en commun coopérative des ressources affectées aux tâches prévues. Les trois organisations utiliseront donc des ressources provenant de leur budget ordinaire comme cela est possible et prévu dans le cadre de leurs activités ordinaires concernant les pays en question. Le Fonds d'affectation spéciale pour les pays les moins avancés, créé auprès de l'OMC par le Gouvernement norvégien, sera utilisé pour certaines des activités/dépenses, de même que les ressources disponibles au titre du Programme modulaire intégré panafricain d'appui aux entreprises africaines, du CCI. Les possibilités de financement supplémentaire d'activités déterminées seront étudiées en tant que de besoin. Les trois institutions sont en train d'élaborer en commun un budget détaillé des activités initiales.

36. Outre le programme ci-dessus, la CNUCED a entrepris d'aider le PNUD à établir un programme régional de coopération technique visant à aider les pays en développement d'Afrique à renforcer leur compétitivité commerciale et, par là même, à faciliter leur intégration au système international des échanges. L'idée maîtresse du programme doit être la création de capacités d'analyse, de formulation et de mise en oeuvre des politiques du commerce et du développement, dans l'environnement existant après l'achèvement du Cycle

d'Uruguay. Une importance toute particulière sera attachée à la formulation et à la mise en oeuvre de stratégies commerciales efficaces, à leur conformité avec des politiques macro-économiques de plus vastes portée et avec les règles et disciplines multilatérales, ainsi qu'à l'élaboration de positions de négociation à l'OMC. La CNUCED a proposé au PNUD que cet effort soit coordonné avec le programme commun CCI/CNUCED/OMC décrit ci-dessus.

ii) Commerce et environnement

37. Cinq pays d'Afrique ont été inclus dans les travaux de recherche consacrés par le secrétariat aux liens existant entre commerce et environnement dans des pays en développement spécifiques. L'équipe de recherche qui travaillait au Zimbabwe a mis la dernière main à ses travaux et un résumé de l'étude de cas qu'elle a établie a été publié (doc. TD/B/WG.6/Misc.8) et présenté à la troisième session du Groupe de travail spécial sur le commerce, l'environnement et le développement (novembre 1995). L'équipe de recherche travaillant en Ouganda a déjà présenté un projet de document, et les équipes travaillant en Egypte et au Cameroun ont récemment commencé leurs recherches. Il est envisagé de faire porter aussi sur l'Afrique du Sud les recherches concernant les liens existant entre commerce et environnement dans des pays en développement spécifiques.

38. En mars 1996, un atelier a été organisé par le secrétariat de la CNUCED, portant sur les nouvelles possibilités commerciales ouvertes, pour l'Egypte, par la nouvelle politique méditerranéenne de l'Union européenne, ainsi que par l'achèvement du Cycle d'Uruguay. Une partie de cet atelier a été consacrée à l'analyse de plusieurs questions touchant au commerce et à l'environnement.

39. Pour donner suite aux demandes formulées par la neuvième Conférence, le secrétariat de la CNUCED consacre une plus grande partie de ses travaux aux questions qui présentent un intérêt tout particulier pour les pays les moins avancés, ainsi qu'à ses activités en Afrique. Dans le domaine du commerce et de l'environnement, un séminaire sera très probablement organisé à Madagascar avant la fin de l'année.

iii) Pratiques commerciales restrictives et droit de la concurrence

40. La CNUCED a organisé, à Tunis, en octobre 1995, un séminaire africain sur la politique de la concurrence, pour donner suite à la demande formulée en mars de la même année par le Groupe intergouvernemental d'experts des pratiques commerciales restrictives, agissant en qualité d'organe préparatoire de la troisième Conférence des Nations Unies chargée de revoir tous les aspects de l'Ensemble de principes et de règles équitables convenus au niveau international pour le contrôle des pratiques commerciales restrictives, qui s'est tenue par la suite à Genève, en novembre 1995. L'objectif de l'atelier était de sensibiliser les pays d'Afrique au rôle de la politique de la concurrence dans les réformes économiques, de faciliter les échanges de vues entre pays dans lesquels il y a déjà une législation de la concurrence et des autorités chargées de l'appliquer et les pays qui en sont encore aux stades initiaux de l'élaboration d'une législation de la concurrence, et de préparer les pays d'Afrique en vue de la troisième Conférence d'examen. L'atelier réunissait 35 participants venus des pays suivants : Tunisie, Egypte, Maroc, Gabon, Ghana, Mauritanie, Kenya, Afrique du Sud, Zambie et Zimbabwe. Des représentants de la Banque mondiale, de l'Union européenne et de la France, y participaient également, ainsi que le Président du Comité du droit et de la politique de la concurrence (OCDE).

41. Du 4 au 6 décembre 1995, un séminaire national sur la concurrence, auquel participaient des experts venus du Kenya, d'Afrique du Sud et du Royaume-Uni, s'est déroulé à Lusaka (Zambie). Il était organisé par le Ministère du commerce et de l'industrie de Zambie. La CNUCED et le PNUD avaient contribué à la préparation du séminaire et accordé un appui financier. Un colloque sur la politique et la législation de la concurrence a également été organisé par la

CNUCED au Malawi, les 6 et 7 juin 1996, avec la participation d'experts venus d'Afrique du Sud. En outre, comme la Conférence l'a demandé à sa neuvième session tenue à Midrand, la CNUCED, dans les activités qu'elle consacrera au droit de la concurrence présentant un intérêt tout particulier pour le développement, "[mettra] l'accent sur l'Afrique en organisant une réunion régionale, en établissant des inventaires et des bases de données appropriées, et en instituant un programme de coopération technique" (par. 91 iii)).

iv) Système généralisé de préférences

42. Dans le domaine du SGP, on peut s'attendre que l'Afrique fera l'objet d'une plus grande attention dans le contexte des efforts déployés pour que les pays les moins avancés retirent de plus grands avantages des différents schémas de SGP. Les pays donateurs de préférences sont conscients des besoins tout particuliers des pays les moins avancés, en particulier de ceux de l'Afrique, et quelques-uns d'entre eux ont déjà apporté certaines améliorations à leur schéma. On s'accorde assez largement à reconnaître que les domaines dans lesquels les avantages pour les PMA peuvent être renforcés sont, notamment, l'augmentation du nombre de produits visés, l'accès aux marchés libre de droits, plafonds et contingents, et les règles d'origine. De plus, dans le cadre de la coopération technique relative au SGP, la CNUCED axera davantage, à l'avenir, ses services consultatifs et ses activités de formation et d'information sur les PMA, en particulier sur ceux d'Afrique. Cette coopération visera à mettre les PMA en mesure de mieux utiliser les préférences existantes, à améliorer la base d'information sur le SGP et à rendre plus efficaces les moyens par lesquels les informations à jour sont diffusées, en utilisant davantage les nouvelles technologies de l'information et en cherchant à atteindre directement les exportateurs intéressés.

v) Développement des services (CAPAS)

43. Dans le domaine des services, les activités de coopération technique, dans les pays d'Afrique, ont été poursuivies dans le cadre du Programme coordonné d'aide dans le secteur des services en Afrique (CAPAS). Le CAPAS a été financé par le Gouvernement français, par le Centre canadien de recherches pour le développement international (CRDI), par la Carnegie Corporation de New York et par le Gouvernement des Pays-Bas, ainsi que par des contributions versées au titre du partage des coûts par le secrétariat du Commonwealth et par l'Union internationale des télécommunications. Les activités du programme sont coordonnées conjointement par la CNUCED et par le Département des services d'appui et de gestion pour le développement (New York). Le CAPAS s'attache essentiellement à créer des capacités d'analyse des politiques et de prise de décisions dans certains domaines relevant du secteur interne des services et du commerce international des services dans les pays participants. Il regroupe les questions de croissance et de développement des services et les questions de commerce des services en s'attachant, en partie, aux prescriptions de l'Accord général sur le commerce des services (AGCS). Il est opérationnel depuis le début de 1992, et dix pays d'Afrique y participent : Bénin, Burundi, Ghana, Guinée, Kenya, Nigéria, Sénégal, Ouganda, République-Unie de Tanzanie et Zimbabwe.

44. A la suite de la réunion tenue à Nairobi en mai 1994, la phase II du programme CAPAS a été lancée, avec les dix mêmes pays. Elle a pour objet essentiel l'élaboration à l'échelon national, d'études sectorielles sur des sujets déterminés. Les sous-secteurs retenus pour ces études sont les services de logistique du commerce extérieur, les services financiers, les services de télécommunication et les services de main-d'oeuvre. L'atelier marquant le début de la phase II du programme CAPAS, qui portait sur les méthodologies à retenir pour les études sectorielles de la phase II, s'est tenu à Harare, les 16 et 17 mars 1995. Il réunissait les dirigeants nationaux d'équipes de recherche et les coordonnateurs du CAPAS de dix pays, qui devaient examiner la mise en oeuvre du plan de travail. Le 29 mai 1995, à Dakar (Sénégal), une réunion régionale a été organisée, chargée d'examiner l'état d'avancement des

études sectorielles entreprises au titre de la phase II du CAPAS. Des missions d'examen à mi-parcours ont été entreprises dans les huit pays du CAPAS qui effectuent des études sectorielles nationales (Bénin, Guinée, Sénégal, Ghana, Zimbabwe, Kenya, Burundi et Ouganda).

45. A divers degrés, tous les pays participant au CAPAS ont utilisé les capacités d'analyse acquises à l'occasion de l'exécution de ce programme pour établir les listes d'engagements en matière d'accès aux marchés que doit présenter tout pays désireux de devenir partie contractante à l'AGCS. La phase II du CAPAS, en faisant porter l'essentiel des efforts sur des domaines pour lesquels les négociations sont en cours ou reprendront dans un proche avenir à l'Organisation mondiale du commerce, donnera à chaque pays de nouvelles possibilités d'affiner encore sa position de négociation et ses engagements en matière de services. Par ailleurs, le programme CAPAS a réussi à susciter le dialogue entre les autorités officielles et le secteur privé sur des questions d'élaboration des politiques.

2. Dettes

i) Négociations relatives à la dette

46. Dans le cadre du projet de soutien aux pays d'Afrique pour le réaménagement de la dette bilatérale publique, le secrétariat de la CNUCED a aidé l'Ethiopie, la Guinée-Bissau, la Mauritanie, le Sénégal et le Togo à se préparer en vue des réunions du Club de Paris qui les concernaient. Des avis ont été donnés quant à l'élaboration du mémorandum économique et de la demande à présenter aux créanciers du Club de Paris, simulant l'impact qu'aurait le réaménagement décidé par le Club de Paris sur les paiements futurs au titre du service de la dette selon différents scénarios possibles, et formulant une stratégie de négociation.

47. Au titre du même projet, la CNUCED a effectué une étude de la dette contractée par des pays africains auprès de créanciers publics extérieurs à l'OCDE, à savoir la Fédération de Russie et des pays et organismes arabes. Des travaux sur le terrain ont été entrepris dans 11 pays (Angola, Ethiopie, Guinée, Guinée-Bissau, Mauritanie, Mozambique, Sao Tomé-et-Principe, Sénégal, Ouganda, République-Unie de Tanzanie et Zambie). L'étude a été achevée en juin 1996. Un séminaire est prévu pour la fin de l'année 1996 : il permettra d'examiner les résultats de l'étude, avec la participation de créanciers et de pays africains.

48. Dans le cadre du projet portant sur la conversion de la dette bilatérale publique, un atelier de deux jours a été organisé à Kampala (Ouganda), en août 1995, à l'intention des pays d'Afrique orientale et australe. Huit pays ont participé à cet atelier (Angola, Kenya, Lesotho, Malawi, Swaziland, Ouganda, République-Unie de Tanzanie et Zambie). Les travaux ont essentiellement porté sur la mise en oeuvre des programmes de conversion de la dette et ont donné lieu à de vastes échanges d'informations sur l'expérience acquise par chacun des pays. Un manuel de formation, élaboré au titre du projet, servait de base aux travaux.

ii) Gestion de la dette

a) Activités en Afrique orientale et australe (région du programme ESAIDARM)

49. En 1991, la CNUCED a mis en route le premier projet régional portant sur la gestion de la dette en Afrique orientale et australe en nommant un conseiller technique principal dans la région. Sa mission était d'accorder un soutien décentralisé aux installations du Système de gestion et d'analyse de la dette (SYGADE) en Ouganda, en Zambie, en Ethiopie, au Rwanda et au Burundi, et de répondre à tous besoins que ces pays pouvaient avoir en matière d'enregistrement des données relatives à la dette et de gestion de la dette. La CNUCED a ainsi mis en application pour la première fois certains des

principes et idées sur lesquels le Programme de gestion de la dette et des réserves en Afrique orientale et australe (ESAIDARM) devait être fondé par la suite. Ces activités montrent bien le rôle joué par la CNUCED dans la création de capacités en matière de gestion de la dette dans la région.

50. Parmi les récentes activités entreprises conjointement par la CNUCED et par le Programme ESAIDARM, on peut citer la participation de la CNUCED à un certain nombre d'ateliers et de séminaires organisés par le Programme ESAIDARM, une étude de la dette interne entreprise en commun et la participation du Programme ESAIDARM à l'application de la version 5.0 du logiciel SYGADE dans la région. En outre, le Programme ESAIDARM et la CNUCED échangent presque chaque jour des informations concernant la documentation, les activités de formation et les futurs programmes de travail.

51. L'examen à mi-parcours du Programme ESAIDARM, effectué en octobre/novembre 1995, faisait l'éloge des résultats obtenus. Selon ses conclusions, les produits et services du programme sont généralement de haute qualité et fournis à des prix inférieurs aux prix d'objectif inscrits au budget. Le Programme ESAIDARM a été particulièrement fructueux dans les domaines de la formation à la gestion de la dette et des services consultatifs en matière d'enregistrement, d'analyse et de stratégie de la dette; il a aussi réussi à constituer un noyau de "chargés de recherche" qui rempliront par la suite des fonctions de conseillers régionaux ou de consultants en matière de gestion de la dette et des réserves. Au titre de la coopération prévue pour le reste de l'année 1996 entre la CNUCED et le Programme ESAIDARM, le soutien des activités de formation du programme doit être maintenu.

52. En janvier 1997, le Programme ESAIDARM prendra le nom d'Institut de gestion macro-économique et financière de l'Afrique orientale et australe (MEFMI) et son mandat sera élargi. Cet institut conservera les deux programmes existants d'ESAIDARM - programme de gestion de la dette et programme de gestion des réserves - et se dotera d'un programme de gestion macro-économique et financière. L'appui sans réserve de la CNUCED à l'ESAIDARM sera poursuivi au titre de ce mandat élargi.

53. Outre les activités qu'elle entreprend en coopération directe avec le Programme ESAIDARM, la CNUCED a été invitée par plusieurs des pays de la région à fournir des modules spécialisés portant sur la dette à court terme, en particulier sur la dette interne. Etant donné que le mandat élargi du Programme ESAIDARM inclura tous les aspects des finances publiques, ces demandes sont particulièrement intéressantes et ouvrent un champ nouveau à la coopération en matière de mise au point de logiciels et de formation dans les domaines de la dette interne et de la dette à court terme.

b) Activités entreprises en Afrique à l'extérieur de la région du Programme ESAIDARM - projets en cours

54. A l'extérieur de la région du Programme ESAIDARM, les projets en cours de la CNUCED en matière de gestion de la dette, dans l'Afrique subsaharienne, comprennent les projets exécutés au Burundi (depuis 1987), à Djibouti (depuis 1987), en Ethiopie (depuis 1988), au Rwanda (depuis 1991) et au Togo (depuis 1985). Deux nouveaux projets ont été mis en route en 1995/96 en République centrafricaine (1995) et en Mauritanie (1996). En outre, le Soudan a accepté un projet visant à installer la version 5.0 du logiciel SYGADE. Les activités au titre de ce projet n'ont toutefois pas encore commencé.

iii) Activités futures relatives à la dette

55. Pendant l'année 1995/96, des missions d'évaluation des besoins et de démonstration ont été envoyées dans plusieurs pays de la région Afrique. En outre, un certain nombre d'autres pays africains ont aussi demandé à bénéficier, dans un proche avenir, de missions d'évaluation des besoins chargées d'évaluer les possibilités de mettre en oeuvre le SYGADE. On pense

donc que le nombre de projets en cours augmentera au cours des années à venir.

3. Produits de base

i) Ressources naturelles et développement durable

56. En 1995, un projet a été mis en route sur le thème "Ressources naturelles et production de produits de base : cadre de référence et de participation pour le développement durable". Il est axé sur le secteur des minéraux, auquel on a accordé peu d'attention jusqu'à présent dans le suivi de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement, alors même que les projets de ces secteurs posent souvent de difficiles et importantes questions d'utilisation durable des terres et de développement communautaire local. L'objectif général du projet est de renforcer la capacité des secteurs public et privé des pays en développement de s'attaquer, dans un cadre conçu pour permettre la participation, aux questions de développement durable qui se posent lorsque les ressources naturelles sont exploitées aux fins de production de produits primaires.

57. Dans une phase initiale, il est prévu d'entreprendre un projet pilote dans cinq pays différents au moins. Le premier projet pilote est déjà en cours en Afrique du Sud. En coopération avec les autorités de la Province du Cap du Nord, le projet examine les différentes possibilités de développement à long terme pour la région du Namaqualand, où l'on s'attend à voir surgir de graves problèmes d'ajustement, pendant les 10 années à venir, du fait de réductions d'activité dans les mines de diamant. Ce projet pilote qui a pour cadre l'Afrique du Sud a récemment fait l'objet d'un film - intitulé "Le prix d'un diamant" - dans la série "Azimuths" de films documentaires du PNUD destinés à la télévision. Il fait partie d'un projet plus vaste qui prévoit la création de capacités et de processus de participation pour la gestion durable des ressources naturelles. On recherche à l'heure actuelle des ressources qui permettraient de financer la mise en oeuvre de ce projet dans d'autres pays d'Afrique et dans d'autres régions.

ii) Transformation des produits de base

58. Dans le cadre du projet pilote concernant la transformation des produits de base dans un certain nombre de pays en développement, la CNUCED a mis en route une activité visant à encourager l'investissement privé dans les installations de transformation, grâce à un nouveau mécanisme de coopération entre plusieurs institutions, fondé sur l'utilisation et la participation directe d'organisations internationales et régionales compétentes dans des domaines connexes. En Afrique, cette activité a consisté à évaluer le potentiel du secteur des produits de base du Cameroun, à mettre au point des descriptifs de projet et à organiser une table ronde avec la participation des pouvoirs publics, du secteur privé local, d'experts indépendants et de représentants d'institutions participantes (FAO, ONUDI, PNUD, Banque mondiale et Banque africaine de développement) dont l'objectif était d'évaluer la viabilité de projets d'investissement potentiels. Les participants se sont mis d'accord sur les secteurs présentant un potentiel particulier pour les activités de transformation. Dans un certain nombre de domaines, des projets ont été examinés et des engagements identifiés. Après la réunion, des consultations ont été organisées avec des investisseurs potentiels, promoteurs et institutions de financement qui ont exprimé leur intérêt pour les projets en question. Comme l'impression générale était que le mécanisme du projet avait été expérimenté avec succès, des représentants des organisations participant au projet ont fait valoir que d'autres pays d'Afrique qui restent fortement tributaires de leurs exportations de produits de base pourraient devenir les bénéficiaires d'activités semblables.

iii) Commercialisation des produits de base et gestion des risques

59. Un atelier de formation portant sur la commercialisation du café et la

gestion des risques a été organisé en Ouganda, et des contributions ont été apportées à des séminaires sur l'élaboration des politiques en Côte d'Ivoire (portant sur les produits de base autres que les métaux et destinés aux responsables africains de l'élaboration des politiques) ainsi qu'au Burkina Faso (portant sur le pétrole et destinés à un certain nombre de pays d'Afrique occidentale). La principale activité a consisté en une conférence de haut niveau portant sur la commercialisation du pétrole, la gestion des risques et les questions de financement, qui s'est déroulée à Harare (Zimbabwe) en avril 1996; cette conférence, qui s'inscrivait dans un programme de coopération technique financé par le Gouvernement des Pays-Bas, a réuni plus de 130 participants venus d'entités publiques et privées de toute l'Afrique. L'objectif en était de mieux faire connaître les instruments modernes de commercialisation, de gestion des risques et de financement aux importateurs et exportateurs qui sont actifs dans le secteur pétrolier de l'Afrique. Une série de rapports ont été élaborés et présentés, et la participation aux débats de la conférence a été très active. L'hôte de la conférence, le Gouvernement du Zimbabwe (par l'intermédiaire de sa compagnie paraétatique des pétroles, NOCZIM) a proposé d'accueillir en 1997 une conférence de suivi, et le secrétariat de la CNUCED a reçu d'un certain nombre de pays des demandes tendant à ce qu'un suivi soit organisé au niveau national. Le secrétariat est en train d'examiner les moyens de répondre favorablement à ces demandes.

60. Outre un programme plus complet portant sur la gestion des risques et le financement dans le secteur du pétrole en Afrique, le secrétariat de la CNUCED espère être en mesure, si des fonds de coopération technique sont disponibles, d'intensifier son programme portant sur la gestion des risques et le financement dans les secteurs du café et du cacao; d'assurer une formation sur la gestion des risques liés aux cours des métaux (un manuel de formation a été élaboré); d'analyser dans différents pays, la possibilité pour les associations agricoles de jouer le rôle des entités de stabilisation des prix (utilisant le jeu des forces du marché) qui ont souvent disparu avec la privatisation des mécanismes de commercialisation; et de donner des avis d'ordre général à un certain nombre de pays quant aux prescriptions législatives et réglementaires d'une utilisation correcte des instruments modernes de gestion des risques et de financement.

4. Investissement, science et technologie

i) Privatisation

61. A la demande du Gouvernement zimbabwéen et en coopération avec lui, un séminaire portant sur la privatisation s'est déroulé à Harare du 22 au 24 mars 1995. Il avait, notamment, les objectifs suivants : a) démontrer les avantages à retirer de la réforme et de la privatisation des entreprises publiques; b) donner aux participants un aperçu des questions en jeu et des expériences acquises dans différents pays en matière de réforme et de privatisation des entreprises publiques; c) présenter les facteurs décisifs et les options possibles à prendre en compte pour la formulation et l'exécution de programmes de privatisation.

62. Les participants étaient des représentants d'organismes nationaux chargés de concevoir et de mettre en oeuvre des politiques de privatisation ou d'autres types de réforme des entreprises publiques, de hauts fonctionnaires appartenant aux ministères intéressés, des dirigeants ou cadres supérieurs d'entreprises publiques, des dirigeants syndicaux et des représentants du secteur privé.

ii) Services consultatifs pour l'investissement et la technologie

63. Au titre de ses Services consultatifs pour l'investissement et la technologie (SCIT), la CNUCED a continué de fournir des services consultatifs et des modules de formation portant sur la conception de politiques

d'investissement étranger, la formulation de régimes sectoriels d'investissement et le renforcement des institutions chargées de promouvoir l'investissement étranger. Par exemple, des missions ont été entreprises au Ghana (pour y examiner le Code des investissements), au Cameroun (pour y donner des conseils sur la création de zones franches industrielles d'exportation et de régimes bancaires "offshore") et au Mali (pour y examiner les lignes d'action suivies dans le secteur des minéraux). Au titre d'un projet à long terme financé par le PNUD, la CNUCED a fourni une assistance technique à Sao Tomé-et-Principe, en liaison avec diverses activités liées à la création d'une zone économique franche. Au titre d'un autre projet à long terme, lui aussi financé par le PNUD, la CNUCED a fourni au Ministère de l'énergie, des mines et des ressources en eau de l'Erythrée des services consultatifs portant sur la rédaction de contrats types d'extraction minière.

64. Des activités de formation ont été menées par la CNUCED soit seule, soit en coopération avec d'autres organisations internationales. Par exemple, deux ateliers de formation - l'un en Afrique du Sud (février 1996) et l'autre en Ethiopie (avril 1996) - portant sur la formulation de politiques d'investissement étranger et la structure à donner aux opérations en association ont été organisés en coopération avec l'Institut international de droit du développement. La CNUCED a organisé seule en avril 1995, à l'intention de l'Erythrée, un séminaire de formation portant sur l'économie pétrolière et les régimes fiscaux du secteur pétrolier.

65. Au titre du programme du SCIT, la CNUCED a continué d'accorder un appui aux programmes de développement des petites et moyennes entreprises en Afrique. Une assistance de fond a été fournie pour l'organisation et la conduite de la "Conférence du Président" sur les petites, moyennes et micro-entreprises (SMME), qui s'est déroulée en mars 1995 à Durban (Afrique du Sud). Cette conférence, qui a été couronnée de succès, réunissait 2 000 participants venus de petites comme de grosses entreprises, d'organisations non gouvernementales, d'institutions donatrices internationales, de gouvernements étrangers et d'administrations publiques sud-africaines. Elle a suscité un vaste appui pour le Livre blanc du gouvernement sur le développement des entreprises en question et a contribué à formuler le Plan national d'action pour le développement des petites entreprises en Afrique du Sud. Le programme phare du SCIT pour les petites et moyennes entreprises, EMPRETEC⁵, est aussi en expansion. Depuis sa mise en route, en 1988, il est devenu opérationnel dans un certain nombre de pays en développement, et de nouveaux projets sont sur le point d'être lancés au titre de ce programme en Angola, au Botswana et en Afrique du Sud. Au Ghana et au Nigéria, les projets d'EMPRETEC sont maintenant financièrement autonomes. En Afrique, la CNUCED est en train de mettre en oeuvre le projet au Zimbabwe, et le Département des services d'appui et de gestion pour le développement, de l'ONU, le projet en Ethiopie.

66. Une nouvelle initiative majeure de la CNUCED est le programme Africa Connect. Une conférence internationale d'hommes d'affaires s'est tenue du 2 au 4 mai 1996 en Afrique du Sud; elle avait un but catalyseur et visait à identifier et à susciter des flux plus importants, internationaux et transnationaux, d'investissement et de transactions commerciales. Elle a réuni environ 500 personnes représentant des organisations patronales africaines, des sociétés et des gouvernements d'Afrique et d'autres pays étrangers. La conférence Africa Connect n'a pas été conçue comme une activité ponctuelle, mais fait partie intégrante d'une stratégie à moyen terme et d'un programme connexe visant à galvaniser les milieux d'affaires africains et internationaux pour les inciter à créer, dans cette région, des flux d'investissement et d'échanges plus importants. A cet égard, l'assistance technique que la CNUCED est en mesure d'apporter, quelquefois peut-être en liaison avec d'autres

⁵ EMPRETEC est un acronyme espagnol représentant le lien entre entrepreneurs et technologies (empresa y tecnología).

institutions, comprendra des services consultatifs, ainsi qu'il est indiqué ci-dessous :

a) Une assistance sera accordée aux pays, pris individuellement, qui, pour bénéficier concrètement des informations et des analyses fournies lors de la conférence Africa Connect, souhaitent modifier de telle ou telle manière soit leur cadre législatif et réglementaire des activités économiques, soit leur politique industrielle et les moyens d'attirer les sociétés transnationales;

b) Une assistance sera accordée à un plus grand nombre de pays d'Afrique, par la voie du renforcement et de l'amélioration de leurs politiques relatives aux petites et moyennes entreprises et de leurs programmes de formation d'entrepreneurs (y compris le programme EMPRETEC);

c) Une assistance sera accordée à un plus grand nombre de sociétés des secteurs public et privé, portant sur la structuration et la négociation des arrangements relatifs à des opérations en association et d'autres transactions avec des partenaires étrangers;

d) Une assistance sera accordée aux gouvernements aux fins de privatisation des entreprises d'Etat.

iii) Création de capacités

67. Dans le cadre d'un projet spécialement conçu pour favoriser la création de capacités technologiques dans les pays les moins avancés, des études de cas concernant le Bangladesh, l'Ethiopie, le Népal et la République-Unie de Tanzanie ont été élaborées. Des recommandations portant sur les mesures à prendre pour renforcer les capacités technologiques ont été examinées pendant l'atelier portant sur certains aspects de la coopération aux fins de la création de capacités technologiques dans les pays en développement, qui s'est déroulé à Genève en avril 1995, et les principes d'action auxquels le projet est parvenu ont été largement distribués auprès des utilisateurs finals (UNCTAD/DST/7).

iv) Evaluation des technologies de pointe

68. Le Bulletin du système d'évaluation des technologies de pointe est un outil permettant de renforcer la création endogène de capacités, en particulier dans les pays en développement. Pendant la période faisant l'objet du présent rapport, le dixième numéro du Bulletin a été publié et largement distribué. La série de 4 000 exemplaires initialement produite a été épuisée. Certains de ces exemplaires ont été utilisés à l'occasion d'un atelier organisé par le secrétariat du Commonwealth à l'intention des cadres supérieurs de l'information de pays africains du Commonwealth, qui s'est tenu à Nairobi (mars 1996). Par ailleurs, 200 exemplaires de ce bulletin ont été demandés par le Conseil sud-africain de la recherche scientifique et industrielle (CSIR), la Banque de développement de l'Afrique du Sud et le Centre de recherches pour le développement international (CRDI), afin d'être utilisés comme documents de travail à la conférence sur l'information au niveau mondial, tenue en Afrique du Sud en mai 1996.

69. Une version abrégée du Bulletin, intitulée Information Society and Development, a aussi été publiée sur la demande de l'Union européenne. Elle a été utilisée comme document de travail pour une conférence organisée à Midrand (mai 1996) par la CNUCED, en coopération avec l'Afrique du Sud et l'Union européenne.

5. Transports maritimes, ports et transport multimodal

i) Législation maritime

70. Une assistance a été accordée à la Conférence ministérielle des Etats de l'Afrique de l'Ouest et du Centre sur les transports maritimes (CONMINMAR) pour l'harmonisation des législations maritimes, grâce à l'établissement de principes directeurs et de recommandations, après étude approfondie des dispositions législatives et réglementaires en vigueur, en ce domaine, dans les Etats membres anglophones et francophones de la MINCONMAR. La CNUCED a également aidé des experts nationaux à réviser le projet de code maritime de la Côte d'Ivoire.

ii) Gestion et développement des ports

71. Un projet majeur d'assistance technique a été poursuivi en Somalie. Son objectif est la réorganisation de la gestion des ports dans les quatre principaux ports du pays. Une fois achevé, en mars 1995, le mandat de la deuxième Opération des Nations Unies en Somalie (UNOSOM II), les activités du projet ont été suspendues dans les ports méridionaux de Mogadishu et de Kismayu, et ont essentiellement porté sur les ports de Berbera et de Bosasso, situés au nord du pays.

72. Le projet a contribué à mettre en place, pour les ports de Berbera et de Bosasso, le conseil d'administration de l'autorité portuaire. En 1995, des séminaires ont été organisés à l'intention des membres de ces conseils, à Djibouti et à Nairobi. Pendant le deuxième semestre de 1995, les questions de sécurité, d'exploitation et de compétences financières ont fait l'objet d'examen qui devaient permettre d'élaborer, pour ces ports, des procédures fondamentales d'exploitation et d'administration. Un séminaire destiné à 11 membres potentiels du conseil de Kismayu s'est également déroulé en octobre à Nairobi.

73. Le suivi de la situation des ports de Mogadishu et Kismayu continue d'être assuré, au titre du projet, grâce à des visites périodiques. Ces visites complètent les études portant sur la sécurité effectuées par le PNUD sur une base nationale. Pour le moment, la situation régnant en matière de sécurité s'oppose à la poursuite des activités du projet dans ces deux ports.

iii) Formation à la gestion maritime

74. Des centres de TRAINMAR⁶ ont été créés en Angola et au Mozambique, avec échanges de cours et de formateurs entre ces deux pays. Parallèlement, des consultations se sont poursuivies avec des organisations maritimes d'Afrique du Sud, l'objectif étant de trouver un nouvel axe de coopération panafricaine.

iv) Modules RoadTracker et Lake/RiverTracker⁷

75. En 1995, 10 projets étaient en cours, notamment un projet majeur destiné aux pays d'Afrique australe membres du Marché commun des Etats de l'Afrique de l'Est et de l'Afrique australe (COMESA). Après avoir été installé, les années précédentes, pour les réseaux ferroviaires du Sénégal, du Mali, du Burkina Faso, de la Côte d'Ivoire, du Ghana et du Cameroun, le module RailTracker du Système d'informations anticipées sur les marchandises (SIAM) a été installé, en 1995, en Ouganda, au Kenya, en République-Unie de Tanzanie et en Zambie, dans le cadre du projet relatif au COMESA.

⁶ TRAINMAR désigne le développement de la formation dans le domaine des transports maritimes.

⁷ RoadTracker, LakeTracker, RiverTracker et RailTracker sont des éléments du Système d'informations anticipées sur les marchandises (SIAM), système automatisé d'information en matière de gestion des transports visant à suivre l'acheminement des marchandises transportées d'un point à un autre.

76. Dans le cas des réseaux de l'Afrique de l'Est, un résultat important du SIAM est la contribution qu'il a apportée à l'intégration sous-régionale, chacun des réseaux ferroviaires assurant le suivi et l'accès à son propre système au-delà des frontières, grâce à l'interconnexion des trois réseaux ferroviaires. Chacun des réseaux ferroviaires du Kenya, de l'Ouganda et de la Tanzanie a désormais accès au système d'information des deux autres réseaux. Cela a contribué à une amélioration de leurs relations entre eux et à la récente mise en place d'un comité spécial chargé de suivre l'acheminement du trafic ferroviaire sous-régional le long des couloirs desservant l'Ouganda, le Rwanda, le Burundi et le Zaïre oriental.

77. L'installation du module PortTracker a aussi été achevée en 1995 dans les ports de Tema (Ghana) et Mombasa (Kenya). Dans ces deux ports, tout le trafic maritime est désormais suivi par le SIAM, et cela apporte une aide appréciable pour toutes les opérations maritimes (réservations, stationnement utile à quai, services de pilotage/remorquage, etc.), et pour l'acheminement des marchandises à l'intérieur et à l'extérieur des ports : l'autorisation de sortie pour tous les transports par conteneurs est produite par le SIAM, avec tous les avantages que cela comporte en matière d'efficacité et de sécurité.

6. Assurance

78. A partir des résultats d'un rapport portant sur les besoins en matière de formation des autorités de supervision des assurances des pays d'Afrique et de l'océan Indien, trois séminaires portant sur la supervision des opérations d'assurance, destinés à trois sous-régions différentes de l'Afrique, ont été organisés en 1995. En tout, 80 membres du personnel des autorités de supervision venus de 30 pays ont participé à ces séminaires, qui étaient organisés : a) au Caire (janvier 1995) pour les pays anglophones d'Afrique de l'Est et d'Afrique de l'Ouest, il réunissait les représentants de 12 pays (Afrique du Sud, Egypte, Erythrée, Ethiopie, Ghana, Kenya, Libéria, Nigéria, Ouganda, Soudan, Sri Lanka et République-Unie de Tanzanie); b) à Prétoria (juillet 1995) pour les autorités de supervision des pays d'Afrique australe, les participants venaient de sept pays (Afrique du Sud, Botswana, Lesotho, Malawi, Namibie, Zambie et Zimbabwe); c) à Casablanca (initialement prévu pour décembre 1995, mais reporté, et tenu en janvier 1996) pour les pays francophones d'Afrique du Nord et d'Afrique de l'Ouest, les participants venaient de dix pays (Algérie, Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Gabon, Guinée, Mauritanie, Sénégal, Tchad, Togo et Tunisie) et un représentant de l'Accord sur la carte brune.

7. Coopération économique entre pays en développement

79. La mobilisation d'une assistance financière et technique conditionne au premier chef la mise en oeuvre, par les pays d'Afrique et les groupements de pays d'Afrique aux fins de coopération, des nouveaux programmes et initiatives visant à renforcer, aux échelons sous-régional et régional, les processus d'intégration, la coopération monétaire et financière, la coopération entre entreprises et la coopération en vue du développement technologique. Pour sa part, le secrétariat de la CNUCED a entrepris et continuera d'entreprendre, pour autant que des ressources seront disponibles, un certain nombre d'activités d'assistance technique venant étayer la coopération et l'intégration intra-africaines.

80. Les projets d'assistance technique destinés à l'Afrique comportaient notamment les suivants : a) appui à la Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), pour la création de services de navigation côtière en Afrique de l'Ouest et en Afrique centrale, pour la mise en place d'un tarif extérieur commun et pour la modernisation de la Chambre de compensation de l'Afrique de l'Ouest et sa transformation en une agence monétaire; b) appui à la Communauté économique des Etats de l'Afrique centrale (CEEAC) dans les domaines des règles d'origine, de la réglementation et de la documentation douanières, de la compensation des pertes budgétaires résultant

de la libéralisation des échanges, et en vue de l'élaboration d'un programme de travail pour la mise en place d'un tarif extérieur commun; et c) appui à la promotion des échanges entre pays d'Afrique et pays d'Amérique latine, comportant des activités axées sur les milieux d'affaires et qui ont débouché sur la création de l'Association latino-américaine des entreprises de commerce extérieur et de son homologue africaine, l'Association africaine des entreprises de commerce extérieur. Les activités de suivi de ces projets proposées par le secrétariat de la CNUCED ne se sont pas matérialisées, en raison essentiellement des difficultés rencontrées pour obtenir les ressources financières nécessaires.

81. Une assistance est fournie à l'Union du Maghreb arabe pour la mise au point d'un mécanisme de compensation des pertes de recettes budgétaires résultant de la mise en oeuvre de son programme de libéralisation des échanges. Une assistance est également accordée à la Communauté de développement de l'Afrique australe pour l'analyse des conséquences du Cycle d'Uruguay et la définition d'actions stratégiques permettant d'affronter le système mondial d'échanges qui est en train de se mettre en place.

8. Pays les moins avancés

82. Trois réunions de groupes d'experts ont été convoquées en vue de l'examen global à mi-parcours de la mise en oeuvre du Programme d'action en faveur des pays les moins avancés. Elles ont été consacrées au rôle des femmes dans le développement des pays les moins avancés, aux réformes des politiques de finances publiques et aux questions de diversification des échanges. Dans ce contexte, des études de cas spécifiques ont été consacrées à un certain nombre de pays moins avancés d'Afrique (Madagascar, Niger et Sierra Leone pour la réunion portant sur les femmes; Gambie, Malawi et République-Unie de Tanzanie pour la réunion portant sur la réforme des politiques de finances publiques; et Bénin, Cap-Vert, Mozambique, Nigéria, Ouganda, pour la réunion portant sur la diversification des échanges).

9. Pays en développement sans littoral

83. En ce qui concerne l'aide à la coopération technique en faveur des pays d'Afrique sans littoral, la CNUCED a continué de déployer des efforts afin de mobiliser les ressources nécessaires pour soutenir les projets relatifs aux transports en transit en Afrique, une fois terminés les projets précédemment financés par le PNUD et par l'Agence des Etats-Unis pour le développement international (USAID). Elle a établi, en consultation avec les institutions sous-régionales pertinentes, des descriptifs préliminaires très détaillés de projets, lesquels ont été adressés à différents donateurs potentiels. En Afrique de l'Est et en Afrique centrale, ces initiatives ont reçu l'appui sans réserve des gouvernements. La Réunion extraordinaire de l'Autorité de coordination des transports en transit, à laquelle ont participé à Mombasa, en juin 1996, les Ministres des transports du Burundi, du Kenya, de l'Ouganda et du Rwanda, a examiné les propositions tendant à relancer le projet de transports en transit pour l'Afrique de l'Est et l'Afrique centrale, et a décidé que le Président de l'Autorité de coordination des transports en transit s'adresserait à des donateurs potentiels pour solliciter les ressources nécessaires à la revitalisation du projet. Les participants ont également reconnu que la CNUCED et le secrétariat permanent de l'Autorité de coordination, basés à Mombasa, devraient suivre conjointement cette initiative afin d'assurer que les dispositions appropriées soient prises pour faire démarrer les activités du projet aussitôt que possible. La CNUCED et le secrétariat permanent de l'Autorité de coordination ont également été invités à entreprendre un examen de l'Accord relatif aux transports en transit pour l'Afrique du Centre-Est, lequel viendra à expiration à la fin de 1996. Le Président de l'Autorité de coordination s'est aussi adressé à des donateurs potentiels pour obtenir les ressources nécessaires à la réalisation de cet examen.
